

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER-CONTROIS

Projet de création d'une zone d'activités au lieu-dit Grille Midi – LE CONTROIS-EN-SOLOGNE (41)

Inventaire de zone humide sur le critère pédologique

Intitulé du rapport	Projet de création d'une zone d'activités au lieu-dit Grille Midi – LE CONTROIS-EN-SOLOGNE (41) Inventaire de zone humide sur le critère pédologique	
N° de contrat	AT-25-081	
Version	V1	
Date	04/12/2025	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Val de Cher-Controis 15A rue des Entrepreneurs 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	 VAL DE CHER CONTROIS Territoire de progrès
Mandataire	SAS FLOW-concept 42, rue André Frey 37000 TOURS www.flow-concept.fr	
	Florent GADIN Ingénieur conseil hydraulique et environnement	Mail : f.gadin@flow-concept.fr Téléphone : 06 67 26 34 92

1. Critères de définition des zones humides – Loi n°2019-773 du 24 juillet 2019

La loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 reprend dans son article 23 la rédaction de l'article L. 211 1 du code de l'environnement portant sur la caractérisation des zones humides. **Cette loi restaure le caractère alternatif des critères pédologique et floristique.**

En résumé, la classification d'un milieu humide en présence de végétation dite « spontanée » nécessite l'un des 2 critères : végétation de milieu humide (critère floristique) OU sol de zones humides (critère pédologique).

Le présent inventaire s'appuie uniquement sur le critère pédologique.

2. Conditions d'intervention

La circulaire DGPAAT/C2010-3008 du 18 janvier 2010 relative à la « délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement » indique en matière de périodes d'intervention favorables.

« Les investigations de terrain doivent être réalisées à une période de l'année permettant l'acquisition d'informations fiables :

- pour l'examen du sol, la fin de l'hiver et le début du printemps sont des périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau,
- l'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année,
- pour la végétation, la période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier ».

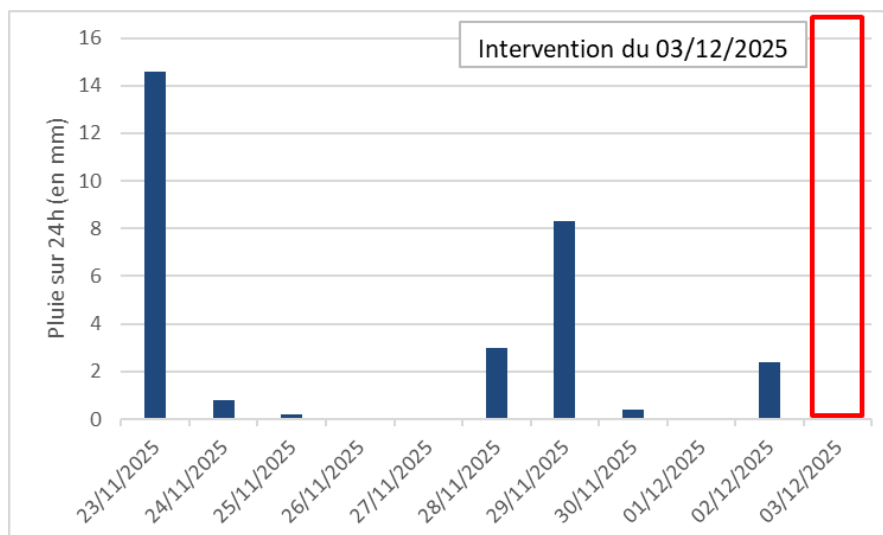
Le site est localisé en limite est du bourg du Controis-en-Sologne. Il s'inscrit dans un environnement mixte : résidentiel à l'ouest, industriel au nord et rural au sud et à l'est.

La visite de site et les sondages pédologiques ont été réalisés le 3 décembre 2025. A cette date, le site était occupé par :

- une friche sur la parcelle BW172,
- une zone boisée sur les parcelles BW154 et 155 présentant des anciennes tranchées (anciennes cultures sur butte ?),
- des parcelles en friche post-culturelle sur le reste du site.

Le cumul des précipitations au cours de la semaine précédant l'intervention était de 14,1 mm. Le temps lors de l'intervention était humide, frais et couvert.

Figure 1 : Conditions météorologiques (source : Station de Romorantin Pruniers-en-Sologne)



Photographies du site du 03/12/2025

Parcelle BW172 – Vue vers le nord-ouest



Parcelles BW 151 à 153 – Zone boisée en arrière-plan



Parcelles BW 151 à 153 – Vue vers l'ouest



Nord de la parcelle BW153 – Futur accès à la ZAC



Parcelles BW154 et 155 – Anciennes tranchées visibles



Parcelles BW156 à 162



3. Inventaire pédologique de zone humide

3.1 Méthodologie

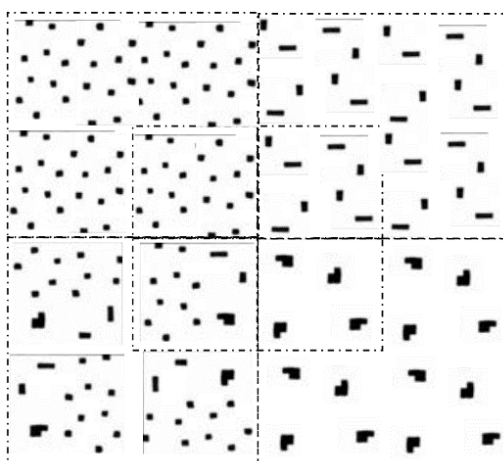
Le diagnostic pédologique consiste à réaliser des sondages ayant pour but d'identifier les caractéristiques pédologiques de la zone d'étude afin de relever, ou non, la présence de sols de zone humide.

Ces sondages sont réalisés conformément aux exigences de la circulaire DGPAAT/C2010-3008 du 18 janvier 2010.

Les sondages sont réalisés à la tarière à main. Dans un premier temps, ils sont positionnés à hauteur des secteurs propices à accueillir des sols de zones humides (dépressions, proximité au réseau hydrographique, points bas topographiques, etc.). Lorsqu'une zone humide est identifiée, l'examen se poursuit par des sondages positionnés de part et d'autre de la limite supposée de la zone humide afin de préciser son étendue. L'objectif de ces sondages est de disposer de points d'appui pour la définition du contour de la zone humide.

Pour chaque sondage, un profil pédologique et la description des horizons rencontrés ont été effectués. La reconnaissance des types de sols et des traces d'hydromorphie s'appuie sur le Référentiel pédologique de l'Association Française pour l'Étude des Sols (D. Baize et M.C. Girard, INRA, 1995 et 2008) ou le Guide pour la description des sols (Baize et Jabiol, 1995, INRA Éditions). Les sols à l'emplacement de chaque sondage sont classés par type suivant leur classe d'hydromorphie définie d'après le Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981 modifié).

Représentation de 5 % de tâches d'un horizon en fonction de la taille et de la densité de tâches (source : code Munsell)

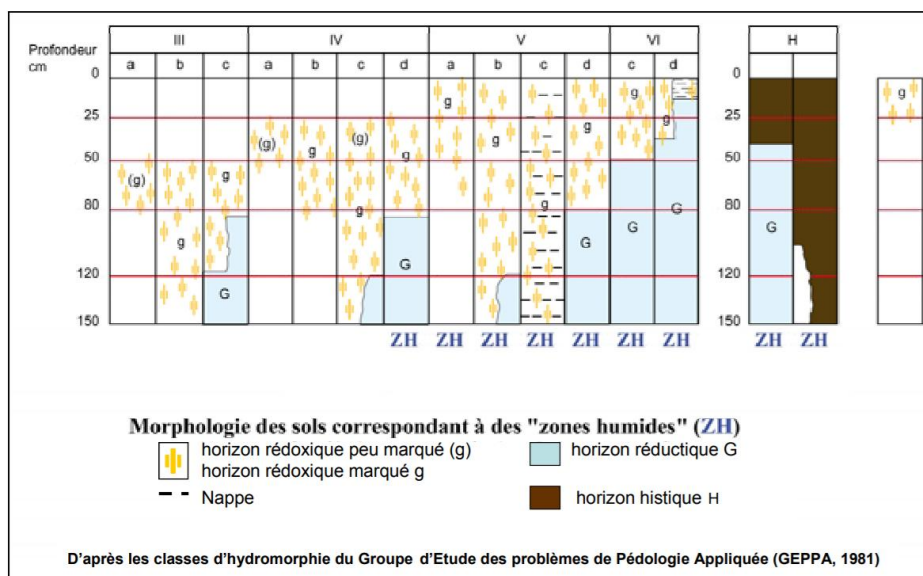


Les sols à l'emplacement de chaque sondage sont classés par type suivant leur classe d'hydromorphie définie d'après le Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981 modifié).

Les sols des zones humides correspondent :

- aux **HISTOSOLS** [classe H du GEPPA] constitués par accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées,
- aux **REDUCTISOLS** [classe VI du GEPPA] se démarquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol,
- aux autres sols caractérisés par :
 - des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur [classe V du GEPPA].
 - ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur [classe IVd du GEPPA].

Classification des types de sols suivant leur classe d'hydromorphie (source : Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée, 1981 modifié)



La délimitation des zones humides s'appuie sur la classification des sols à l'emplacement de chaque sondage mais également sur la donnée hydrologique (cote de crue), piézométrique (niveau de la nappe), topographique (courbe de niveau correspondante) et sur la réalité du terrain observé lors de l'intervention (hydrogéomorphologie, excès d'eau, etc.).

3.2 Résultats

L'inventaire pédologique met en évidence des profils pédologiques homogènes. Les sols sont constitués d'un horizon de surface sableux brun reposant sur des horizons sableux brun ocre et jaunâtres-beiges en-dessous.

Horizon de surface



Horizon sous-jacent



La reconnaissance des traces d'hydromorphie n'a pas permis de classer les sols observés en tant que sols de zone humide.

Aucune zone humide sur le critère pédologique n'a été identifiée sur la tranche 1 du projet.

3.3 Compte-rendu des sondages

Le compte-rendu de sondages est retranscrit ci-dessous.

